



## Pôle Académique du Diplôme National du Brevet et du Certificat de Formation Générale

DSDEN84/15-682-6 du 05/10/2015

### **DIPLOME NATIONAL DU BREVET ET CERTIFICAT DE FORMATION GENERALE - CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP - SESSION 2016**

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement de l'académie d'Aix-Marseille

Dossier suivi par : Mme ULPAT - Tél 04 90 27 76 50 - Mme CARDONA - Tél : 04 90 27 76 57 - M.  
CHAUVEAU - Tél : 04 90 27 76 59 - Fax : 04 90 27 76 47 – courriel : pole.examensetconcours84@ac-  
aix-marseille.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la note de service relative à l'organisation du Diplôme National du Brevet et du Certificat de Formation Générale pour les candidats en situation de handicap accompagnée des annexes.

*Signataire : Dominique BECK, Directeur académique des services de l'éducation nationale de  
Vaucluse*

Avignon, le 28 septembre 2015

Le directeur académique  
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les chefs  
d'établissement publics

Mesdames et Messieurs les directeurs  
d'établissement privés sous contrat

Pôle académique du  
DNB/CFG

Pôle des Examens et  
Concours

**Objet : organisation du diplôme national du brevet et du certificat de formation générale pour les candidats en situation de handicap – session 2016**

Réf : Loi n°2005-102 du 11/02/2005  
Articles D.351-27 à D.351-31 du code de l'éducation  
Décret n°2015-1051 du 25/08/2015 (JO du 26/08/2015)  
Circulaires n°2015-127 du 3/08/2015 et n°2011-189 du 3/11/2011

Dossier suivi par  
Valérie ULPAT  
Corinne CARDONA  
Téléphone  
04 90 27 76 50/57  
Fax  
04 90 27 76 47  
Mél.  
pole.examensetconcours84  
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers  
84077 Avignon

Horaires d'ouverture :  
8h30 – 12h  
13h30 – 16h30

Accès personnes à  
mobilité réduite :  
26 rue Notre Dame  
des 7 douleurs

Conformément aux textes cités en référence, des aménagements des conditions de passation du Diplôme National du Brevet (DNB) et du Certificat de Formation Générale (CFG) peuvent être accordés aux candidats présentant un handicap, tel que défini par l'article L114 du code de l'action sociale, s'ils en font la demande.

Cette note a pour objet de préciser les modalités d'organisation de ces deux examens pour les candidats en situation de handicap au titre de la session 2016.

**I/ Constitution du dossier d'aménagement d'épreuves du DNB et du CFG :**

Le décret n°2015-1051 du 25/08/2015 dans son article 1<sup>er</sup>, alinéa 2 dispose que « la demande doit être formulée **au plus tard à la date limite d'inscription à l'examen** sauf dans les cas d'un handicap révélé après cette échéance ».

Par conséquent, je vous informe que les services d'examens responsables du DNB et du CFG n'accepteront plus de dossier d'aménagement des épreuves après la clôture du registre des inscriptions de chaque examen. *Le calendrier des inscriptions vous sera précisé ultérieurement par note de service courant octobre 2015.*

**A - Mise à disposition du dossier d'aménagement d'épreuves :**

« Il appartient aux chefs d'établissement de veiller à ce que tous les élèves concernés soient informés, au plus tard au début de l'année scolaire de l'examen ou du concours concerné, des procédures, des démarches et du calendrier leur permettant de déposer une demande d'aménagements. » (cf. n°2015-127 du 03/08/2015 III-1b *établissement de la demande*).

**Dès le début de l'année scolaire et sans plus attendre**, il vous incombe de remettre aux candidats au DNB et au CFG en situation de handicap, le formulaire de demande d'aménagement d'épreuves (document 2) accompagné de la note d'information aux familles



(document 1). Les deux diplômes font l'objet d'un formulaire commun de demande d'aménagement d'examen.

B - Demande d'aménagement d'épreuves :

Le candidat ou son représentant légal remplira le formulaire de demande d'aménagement d'épreuves **en 2 exemplaires** (document 2).

Dans l'hypothèse où le candidat envisage de se présenter aux deux examens, **il lui faudra déposer une seule demande d'aménagement d'épreuves.**

A l'appui de sa demande, le candidat ou son représentant légal devra transmettre les pièces justificatives médicales complètes et actualisées sous pli cacheté à l'attention du médecin désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Le chef d'établissement informera le candidat qu'en l'absence de ces documents, le médecin sera dans l'impossibilité d'étudier le dossier et rendre son avis. **Tout dossier incomplet sera renvoyé par le pôle académique du DNB/CFG à l'établissement.**

C - Fiche « informations pédagogiques » (document 3) :

Le chef d'établissement, en lien avec le professeur principal, attestera des mesures particulières mises en œuvre durant l'année scolaire (document 3). Je vous demande de remplir cette partie du dossier **avec le plus grand soin** car les mesures d'aménagement d'épreuves seront notamment arrêtées au regard des aménagements dont bénéficie l'élève au cours de sa scolarité.

D - Transmission de la demande :

Le dossier de demande d'aménagement d'épreuves composé des documents 2 et 3, éventuellement complété par les annexes 1 et/ou 2 – uniquement pour les candidats du DNB - et les pièces médicales justificatives sous pli cacheté sera transmis **au pôle académique du DNB 49 rue Thiers 84077 Avignon.**

E - Avis et décision d'aménagement d'épreuves :

**Le médecin désigné par la CDAPH formulera un avis** précisant les modalités particulières de déroulement des épreuves du DNB et du CFG. Cet avis sera transmis au candidat ou à son représentant légal et au service d'examens de la DSDEN de Vaucluse.

**L'autorité administrative** décidera des mesures d'aménagement accordées et les notifiera au candidat sous couvert du chef d'établissement ainsi qu'au chef de centre d'examen.

Il appartiendra au chef d'établissement de transmettre au candidat la décision administrative dès réception, de compléter et signer le récépissé de remise (annexe 4) avant de le renvoyer par courriel ([pole.examensetconcours@ac-aix-marseille.fr](mailto:pole.examensetconcours@ac-aix-marseille.fr))

Le pôle examens et concours DNB/CFG transmettra une copie de la décision au chef de centre d'examen.

Seule la décision reste susceptible d'un recours gracieux par le candidat ou son représentant légal.

F - Calendrier de dépôt de la demande d'aménagement d'épreuves :

Conformément aux nouveaux textes, **dès parution de cette note de service**, les dossiers d'aménagement d'épreuves devront être renvoyés au pôle académique DNB/CFG **au plus tard à la clôture du registre des inscriptions** (les dates vous seront précisées ultérieurement par note de service début novembre 2015).

**Je vous demande de ne pas attendre cette date limite pour adresser les dossiers complets au service des examens.**



## II/ Aménagement de la validation du contrôle en cours de formation (CCF) du DNB :

Selon l'article 1<sup>er</sup> alinéa 3 du décret n°2014-1485 du 11/12/2014 « **les dispenses d'enseignement ne créent pas de droit à bénéficier d'une dispense des épreuves d'examens et concours correspondantes** ».

L'aménagement de la validation du CCF se fait **sous la seule responsabilité du chef d'établissement**.

Seulement 2 situations peuvent conduire à l'aménagement de la validation du CCF :

- Les élèves handicapés des établissements du ministère chargé des affaires sociales : l'article 6 de l'arrêté du 18/08/1999 prévoit que l'élève sera évalué sur 5 disciplines : obligatoirement le français, les mathématiques et 3 autres disciplines.
- Les élèves déficients auditifs peuvent bénéficier d'une dispense de LV2.

Lors de la remontée des notes de contrôle continu, le chef d'établissement neutralisera les notes concernées par l'aménagement de la validation du CCF en utilisant le code **DI**. Faute de quoi, le candidat serait pénalisé.

## III/ Aménagement des épreuves ponctuelles du DNB et du CFG :

En fonction des besoins du candidat en situation de handicap, des conditions particulières de déroulement des épreuves (temps supplémentaire, accès aux locaux, installation matérielle, secrétariat, sujets adaptés etc.) et des aménagements des épreuves prévus par le règlement d'examen seront mis en place.

Il est possible de conserver le bénéfice des notes pour la session suivante (Annexe 2) ou de demander l'étalement des épreuves sur plusieurs sessions (Annexe 1) - **uniquement pour le diplôme national du brevet**.

### A - L'épreuve orale d'Histoire des arts (HDA) du DNB :

C'est une épreuve ponctuelle, au même titre que les épreuves écrites terminales. Toute dispense devra, au même titre que les autres matières, s'inscrire dans un projet spécifique. A titre exceptionnel, « on veillera à adapter le choix des objets d'étude en fonction de leur situation de handicap. Un aménagement d'épreuve peut être envisagé, conformément aux textes en vigueur, sous la forme notamment d'une liste limitée à trois objets d'étude. » (Cf. circulaire n° 2011-189 du 3/11/2011).

Le temps supplémentaire pour préparer l'oral d'HDA ne sera accordé que **si les modalités d'organisation de cet oral définies en interne par l'établissement le permettent**.

### B – Les épreuves écrites du DNB :

Aucune dispense des épreuves écrites n'est prévue par le règlement d'examen du DNB. Seule l'épreuve de français bénéficie d'un aménagement de l'épreuve : la dictée aménagée.

Je vous rappelle que la possibilité d'un temps supplémentaire n'est pas automatiquement accordée avec l'épreuve de dictée aménagée.

### C – La dispense de l'exercice de tâche cartographique à l'épreuve d'histoire-géographie et d'éducation civique du DNB :

Concernant la mise en œuvre de cette dispense, je vous prie de bien vouloir vous reporter à la note de service que je vous ai adressée le 1<sup>er</sup> juin 2015.

### D – Les épreuves écrites et orale du CFG :

Aucune dispense, ni aménagement d'épreuves ne sont prévus par le règlement d'examen du CFG.



E – Sujets spéciaux DNB et CFG :

L'académie d'Aix-Marseille a arrêté 2 formats de sujets spéciaux pour la session 2015 pour l'ensemble de ses examens. Seuls les agrandissements A3, les sujets en braille et en Arial 16 et 20 seront désormais autorisés.

F – Ordinateur :

Le candidat autorisé à utiliser son ordinateur personnel devra remplir une attestation sur l'honneur (Annexe 3). Il ne bénéficiera pas automatiquement de sujets sur support numérisé.

Je vous remercie par avance de votre collaboration active.



**Dominique BECK**

**Diplôme National du Brevet – Session 2016**  
**DEMANDE D'ETALEMENT DE PASSAGE DES EPREUVES**

Affaire suivie par :

**04 – Alpes de Haute Provence**  
**05 – Hautes Alpes**

Sylviane LECOMTE   
04 90 27 76 32

**84 – Vaucluse**

Amandine MONTI   
04 90 27 76 54

**13 – Bouches-du-Rhône**

Chantal COURTIN   
04 90 27 76 52  
Corinne CARDONA   
04 90 27 76 57  
Mélissa CAUVI   
04 90 27 76 56

Candidat :

NOM ..... Prénom(s) .....

Série ..... Etablissement .....

Demande du candidat :

Je soussigné(e) (*nom-prénom*) .....

demande en application de l'article 3 du décret n° 2005-1617 du 21 décembre 2005 à bénéficier de l'étalement sur plusieurs sessions du passage des épreuves du DNB

A – sur les sessions 2016 et 2017 :

1 – liste des épreuves choisies pour la session de juin 2016 :

-  
-  
-  
-

2 – liste des épreuves choisies pour la session de juin 2017 :

-  
-  
-  
-

B – sur les sessions de juin 2016 et septembre 2016 :

1 – liste des épreuves choisies pour la session de juin 2016 :

-  
-  
-  
-

2 – liste des épreuves choisies pour la session de septembre 2016 :

-  
-  
-  
-

Fait à ....., le ..... Signature du candidat ou  
de son représentant légal

**Diplôme National du Brevet – Session 2016**  
**DEMANDE DE BENEFICE DE NOTES**

Affaire suivie par :

**04 – Alpes de Haute Provence**  
**05 – Hautes Alpes**

Sylviane LECOMTE   
04 90 27 76 32

**84 – Vaucluse**

Amandine MONTI   
04 90 27 76 54

**13 – Bouches-du-Rhône**

Chantal COURTIN   
04 90 27 76 52  
Corinne CARDONA   
04 90 27 76 57  
Mélissa CAUVI   
04 90 27 76 56

Candidat :

NOM ..... Prénom(s) .....

Série ..... Etablissement .....

Demande du candidat :

Je soussigné(e) (*nom-prénom*) .....

candidat au DNB session 2016, demande à conserver le bénéfice de la (des) note (s) suivante (s) :

EPREUVE(S)	NOTE	ANNEE D'OBTENTION
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

A ....., le ..... Signature du candidat ou de son représentant légal

Avis du médecin scolaire : .....

Avis du chef d'établissement : .....

Fait à ..... le ..... Signature du chef d'établissement



**Déclaration sur l'honneur  
pour l'utilisation d'un ordinateur personnel**

**Aménagement d'épreuve(s) du DNB et du CFG**

Pôle académique du  
DNB/CFG

**Demande du candidat pour l'utilisation d'un micro-ordinateur**

**Division des  
Examens et  
Concours**

Dossier  
suivi par

.....

Téléphone  
04 90 27 76

Fax  
04 90 27 76 47

Mél.

@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers  
84077 Avignon

Horaires d'ouverture :  
8h30 – 12h  
13h30 – 16h30

Accès personnes à  
mobilité réduite :  
26 rue Notre Dame  
des 7 douleurs

Nom et prénom du candidat : .....

Date et lieu de naissance du candidat : .....

Session DNB 2016 série :  générale  professionnelle

Session CFG 2016 :

Je soussigné(e), candidat(e) à l'examen susvisé, faisant l'objet d'une mesure d'aménagement d'épreuves après instruction de mon dossier par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, souhaite utiliser mon micro-ordinateur personnel pour les épreuves écrites.

Je déclare solennellement que j'utiliserai, sous le contrôle du surveillant de salle, les seules fonctionnalités autorisées dans la décision d'aménagement d'examen, dans le cadre du strict respect des conditions d'équité entre tous les candidats à l'examen, garanties par la liste limitative des matériels et documents autorisés. Mon micro-ordinateur aura été préalablement vidé de sa mémoire.

Fait à ....., le .....

Signature,

**Document à remplir par le candidat, à remettre au chef d'établissement de scolarité  
qui le transmettra au Pôle académique du DNB/CFG**

**RECEPISSE DE REMISE**  
**DE LA DECISION D'AMENAGEMENT D'EPREUVE**

Pôle académique du  
DNB/CFG

**Division des  
Examens et  
Concours**

Dossier  
suivi par

Téléphone  
04 90 27 76

Fax  
04 90 27 76 47

Mél.  
pole.examensetconcours84  
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers  
84077 Avignon

Horaires d'ouverture :  
8h30 – 12h  
13h30 – 16h30

Accès personnes à  
mobilité réduite :  
26 rue Notre Dame  
des 7 douleurs

Nom et prénom du candidat : .....

Date et lieu de naissance du candidat : .....

Etablissement : .....

Examen présenté :    DNB        CFG   

**Document remis en mains propres au candidat.**

Fait à ....., le .....

Signature et cachet de l'établissement

**Document à remplir par le chef d'établissement de scolarité qui le transmettra au Pôle académique du DNB/CFG par courrier.**

**NOTE D'INFORMATION**  
**A DESTINATION DES CANDIDATS ET/OU DES FAMILLES CONCERNANT**  
**LES AMENAGEMENTS DES CONDITIONS D'EXAMEN**  
**POUR LE DIPLOME NATIONAL DU BREVET ET LE CERTIFICAT DE FORMATION GENERALE**  
**- SESSION 2016 -**

**DOCUMENT 1 : A REMETTRE A LA FAMILLE**

Les personnes en situation de handicap candidates au diplôme national du brevet (DNB) et/ou au certificat de formation générale (CFG) peuvent bénéficier de mesures d'aménagement des conditions de passation des épreuves (cf. décret n° 2005-1617 du 21 décembre 2005).

L'avis du médecin désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) est transmis au candidat ou à son représentant légal et à l'IA – DASEN de Vaucluse en charge de l'organisation de l'examen pour l'académie d'Aix-Marseille

La décision est prise par cette autorité administrative qui la transmet au candidat et/ou à la famille, ainsi qu'au(x) centre(s) organisateur(s) de l'examen.

## **S'ASSURER AVANT L'ENVOI QUE TOUTES LES PIÈCES SUIVANTES SONT DANS LE DOSSIER**

### **(DOSSIER A RENVOYER AVANT LE .././2016)** *(la date sera précisée ultérieurement)*

- un formulaire de demande d'aménagement d'épreuves, rempli par le candidat et/ou sa famille (document 2 **en deux exemplaires**).
- les informations pédagogiques, renseignées et signées par **le chef d'établissement** (document 3 **en deux exemplaires**).
- les documents médicaux nécessaires en fonction de la nature du handicap, **sous pli cacheté** :
  - \* Handicap visuel : un certificat médical établi par un ophtalmologiste qualifié précisant l'acuité visuelle après correction, les troubles associés, le mode de lecture utilisé, les aides techniques nécessaires ;
  - \* handicap auditif : certificat médical établi par un ORL précisant le mode de communication habituellement utilisé ;
  - \* handicap moteur : certificat médical établi par un spécialiste consultant précisant l'atteinte fonctionnelle détaillée touchant :
    - les membres supérieurs, ainsi que la nécessité d'une aide technique (matérielle ou humaine)
    - les membres inférieurs détaillant les modes de locomotion utilisés (fauteuil, canne, etc.)
  - \* pour les troubles des apprentissages : joindre un bilan orthophonique détaillé et étalonné de moins de 2 ans et toutes pièces justifiant la demande en fonction des troubles (bilan neuropsychologique, neuro-pédiatrique, orthoptique...) ainsi que la photocopie d'un devoir de français ou d'histoire-géographie fait en classe et la photocopie du dernier bulletin scolaire.
  - \* pour tous les autres handicaps : joindre un certificat médical précisant la nature du handicap et ses conséquences (notamment leur retentissement scolaire).

- **Pour les candidats scolarisés**

**Le médecin de l'Education nationale de l'établissement scolaire est l'interlocuteur privilégié de la famille pour la constitution du dossier.**

- **Pour les candidats individuels, inscrits au CNED (scolaires ou non scolaires) ou scolarisés dans des établissements privés hors contrat**

Le médecin désigné par la CDAPH du département du domicile du candidat reste l'interlocuteur privilégié.

Les coordonnées de ce médecin sont disponibles auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) du département de son domicile ou à la direction des services départementaux de l'Education nationale (DSDEN).

DOCUMENT 2 : A REMPLIR PAR LA FAMILLE EN 2 EXEMPLAIRES

DEMANDE D'AMENAGEMENT DES EPREUVES D'EXAMEN

DIPLOME NATIONAL DU BREVET

CERTIFICAT DE FORMATION GENERALE

**Le médecin de l'Education nationale de l'établissement scolaire est l'interlocuteur privilégié de la famille pour la constitution du dossier.**

Nom et prénom du candidat : .....

Date de naissance : ..... / ..... / .....

Scolaire       Individuel       Inscrit au CNED

Nom et adresse du candidat ou de son représentant légal : .....

Email : .....@.....

N° de téléphone de la personne responsable ou du candidat (si majeur) : .....

Etablissement fréquenté : .....

Classe : ..... Série : .....

Un PPS a-t-il été mis en place ? (*joindre le document le cas échéant*)       oui       non

Un PAI a-t-il été mis en place ? (*joindre le document le cas échéant*)       oui       non

Un PAP a-t-il été mis en place ? (*joindre le document le cas échéant*)       oui       non

Je soussigné, .....sollicite les aménagements suivants :

**A – Organisation du temps**

**- Temps majoré pour les épreuves :**

DNB	CFG
<input type="checkbox"/> Ecrites, durée majorée de .....	<input type="checkbox"/> Ecrites, durée majorée de ..... (seuls les candidats individuels sont concernés)
<input type="checkbox"/> Orale d'histoire des arts (HDA), durée majorée de .....	<input type="checkbox"/> Orale, durée majorée de .....
<input type="checkbox"/> Pour la préparation de l'épreuve orale d'HDA (si les modalités d'organisation définies par l'établissement la prévoient), durée majorée de .....	
<input type="checkbox"/> Orales de l'option internationale, durée majorée de .....	

**- Période de repos (avec compensation du temps nécessaire) :**

- Pause pendant l'épreuve pour repos, soins, restauration, contrôle biologique
- Possibilité de se lever, marcher, aller aux toilettes dès la 1<sup>ère</sup> heure

**B – Accès aux locaux et installation matérielle**

- Salle en rez-de-chaussée avec accès direct
- Accessibilité des locaux (plan incliné, ascenseur)
- Mobilier adapté (exemple : plan de travail incliné) (*préciser*) .....
- Conditions particulières d'éclairage (*préciser*) .....
- Sanitaires aménagés
- Proximité de l'infirmerie
- Autres observations complémentaires et utiles à l'installation matérielle du candidat dans les meilleures conditions possibles (salle adaptée, proximité de prises de courant, isolement du candidat dans une salle,...) :

.....  
.....

**C – Aides techniques**

- Utilisation d'un ordinateur :  fourni par le centre d'examen  fourni par le candidat
- Utilisation des logiciels habituellement utilisés en classe (reconnaissance vocale, etc.) (*préciser*) :  
.....  
.....
- Utilisation du correcteur d'orthographe (sauf pour l'épreuve de dictée et de réécriture du DNB)
- Transcription des sujets en braille :  intégral  abrégé
- Agrandissement des sujets :  format A3  format A4 – Arial 16  format A4 – Arial 20
- Utilisation d'un matériel d'écriture en braille, ordinateur.
- Utilisation d'un matériel ou outil pédagogique spécifique mis à disposition du candidat (*préciser*) :.....  
.....

**D – Aides humaines**

Cocher la ou les cases souhaitées

		Epreuves écrites	Epreuves orales
Aide humaine (*)	Aide pour l'installation matérielle du candidat dans la salle		
	Aide pour le passage aux toilettes		
	Autre type : ..... .....		
Secrétaire (*)	Secrétaire chargée d'écrire sous la dictée du candidat		
	Lecture orale des consignes en articulant et en se plaçant face au candidat		
	Lecture du sujet à haute voix <u>sans</u> reformulation		
Assistant (*)	Lecture du sujet à haute <u>voix</u> avec reformulation		
	Ecriture du sujet avec reformulation		
Assistant d'un spécialiste	Interface en L.S.F.		
	Interface en langage parlé complété (LPC)		
	En lecture labiale		

(\*) Accompagnement nécessairement effectué par la personne habituellement chargée de l'aide (contraintes ou connaissances techniques particulières) :

Nom, prénom et coordonnées téléphoniques de l'aide humaine : .....  
.....

**E – Autres mesures**

- Communication écrite manuelle ou écriture machine (uniquement pour les candidats présentant un handicap

**Uniquement pour le diplôme national du brevet :**

- Dispense de l'exercice de tâche cartographique (seuls les candidats présentant un trouble moteur ou visuel ou tout autre trouble des fonctions exécutives pourront être dispensés de l'exercice de tâche cartographique).
- Etalement du passage de l'examen sur plusieurs sessions (*préciser les modalités d'étalement dans l'annexe 1*) :  
.....
- Bénéfice de notes jusqu'à quatre (*préciser matières et notes obtenues à chaque session dans l'annexe 2*) pour les candidats qui ont échoué à l'examen :  
.....
- Adaptations d'épreuves prévues par le règlement d'examen du diplôme national du brevet :
  - Dictée aménagée
  - Réduction du nombre d'objets d'étude pour l'épreuve orale d'HDA

Fait à ....., le .....

Signature du candidat ou de son représentant légal

**INFORMATIONS PEDAGOGIQUES SUR LE DEROULEMENT DE LA SCOLARITE  
ANNEE SCOLAIRE - 2015 / 2016**

 **DIPLOME NATIONAL DU BREVET**
 **CERTIFICAT DE FORMATION GENERALE**

*Pour les candidats scolaires, le chef d'établissement, en lien avec le professeur principal et/ou le(s) professeur(s) concerné(s), atteste les difficultés rencontrées par le candidat et les mesures particulières mises en œuvre durant l'année scolaire.*

**IDENTITE du CANDIDAT**

Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance : .....

 Scolaire       Individuel       Inscrit au CNED

Etablissement fréquenté : .....

**DIFFICULTES RENCONTREES : Coter de 0 = pas de difficulté à 4 = difficultés majeures**

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> en expression orale                  | <input type="checkbox"/> pour finir les contrôles dans les délais impartis  |
| <input type="checkbox"/> en lecture de textes ou d'énoncés    | <input type="checkbox"/> pour fournir un travail écrit (fatigabilité, écriture peu ou pas lisible, difficultés en production ou en copie) |
| <input type="checkbox"/> en lecture d'images, cartes, figures |   |
| <input type="checkbox"/> en compréhension du texte lu         | <input type="checkbox"/> pour orthographier même les mots courants (erreurs, écriture phonétique)   |
| <input type="checkbox"/> en logique, raisonnement             | <input type="checkbox"/> autres (préciser) : .....  |
| <input type="checkbox"/> en langue vivante                    |   |

**MESURES MISES EN PLACE :**

- 
- dans le cadre d'un PAI
- 
- dans le cadre un PAP
- 
- dans le cadre d'un PPS (fournir le compte rendu de la dernière équipe de suivi de la scolarité)
- 
- autre cadre
- 
- (documents fournis avec la demande d'aménagements)*
- 
- 
- Aménagement du temps (préciser) : .....
- 
- 
- Mode d'évaluation (préciser) : .....
- 
- 
- Aide à la prise de notes
- 
- Secrétaire lisant les consignes
- 
- secrétaire écrivant sous la dictée de l'élève
- 
- Préciser : .....
- 
- 
- Utilisation d'un ordinateur en classe (
- préciser éventuellement le(s) logiciel(s) habituellement utilisé(s) et si l'ordinateur appartient à l'élève ou s'il est mis à sa disposition par l'établissement*
- )
- 
- .....
- 
- 
- Photocopies des cours .....
- 
- 
- Oralisation des consignes, devoirs écrits transformés en interrogation orale.....
- 
- 
- Dictée aménagée (uniquement pour le DNB.....
- 
- 
- Autres (préciser) .....

**AUTRES AIDES**

- 
- Aide humaine (
- préciser si AESH-I, AESH-Co, AESH-Mut ou autres*
- ).....
- 
- Nom, prénom et coordonnées téléphoniques de l'aide humaine : .....
- 
- .....
- 
- 
- Matériel adapté .....
- 
- 
- Services de soins (préciser) .....
- 
- 
- Autres (préciser) .....
- 
- L'élève a-t-il déjà bénéficié de mesures particulières pour un autre examen ou concours ?
- 
- 
- OUI (lesquelles) : .....
- 
- NON

Fait à ....., le .....

Nom et signature du chef d'établissement,

Nom et signature du professeur principal